

## Aides aux temps libres (suite)

### Un bus un campus

L'UCPA et le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) proposent des séjours à prix modestes aux étudiants boursiers de 18 / 25 ans. Ce sont des séjours sportifs de 7 jours à la montagne ou en bord de mer.

Le coût d'un séjour comprend : le transport, l'hébergement, la restauration, le matériel et l'encadrement sportifs.

<https://www.ucpa.com/partenaire/1bus1campus/leprojet>

### Aide aux vacances de Vacances et Familles

Vacances et familles facilite le départ en vacances de familles modestes, en leur proposant l'hébergement et les animations sur place et un accompagnement avant, pendant et après leur séjour. Une aide financière leur est attribuée en complément d'autres aides aux vacances (CAF ou MSA).

[www.vacancesetfamilles.org](http://www.vacancesetfamilles.org)

### Billet congé annuel SNCF

Celle-ci accorde une réduction une fois par an pour l'achat d'un billet de train afin de partir en vacances à moindre coût. Elle permet de bénéficier de 25 % et de 50 % selon les disponibilités et si la moitié des billets est réglée par chèques vacances. Les personnes vivant sous le même toit en bénéficient.

Elle est accordée aux salariés, aux stagiaires de la formation, aux demandeurs d'emploi, etc.

[www.sncf.com/fr/offres-voyageurs/cartes-tarifs-grandes-lignes/billet-conges-annuels](http://www.sncf.com/fr/offres-voyageurs/cartes-tarifs-grandes-lignes/billet-conges-annuels)

### L'ETER en Hauts-de-France

La Région en partenariat avec la SNCF propose de découvrir les destinations mer, nature, villes de notre région par des billets à 1 €, valable du 13 juillet au 30 août.

[https://guide-aides.hautsdefrance.fr/spip.php?page=dispositif&id\\_dispositif=467](https://guide-aides.hautsdefrance.fr/spip.php?page=dispositif&id_dispositif=467)

### Pass'famille de la ville de Senlis

La ville octroie une aide aux familles d'enfants âgés de 6 à 17 ans, percevant soit l'allocation de rentrée scolaire ou l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé. Cette aide de 65 € doit permettre aux enfants de s'inscrire à une activité sportive, culturelle ou de loisirs.

[www.ville-senlis.fr/Famille/Pass-famille](http://www.ville-senlis.fr/Famille/Pass-famille)

**Vous pouvez retrouver nos dossiers consacrés  
aux  
études ; aux temps libres sur notre site internet :  
[www.ij-hdf.fr/recherche](http://www.ij-hdf.fr/recherche)**

**> Thématique "Organisation des études" > Sous  
thématique "Enseignement supérieur"  
> Thématique "Loisirs, Sports, Vacances"  
> Thématique "Vie pratique" > Sous thématique "Vie  
quotidienne" > "Aides financières et bons plans"**

## Vos contacts dans le département de l'Oise



### Conseil départemental de l'Oise

1 rue Cambry  
60024 Beauvais  
Tél : 03 44 06 60 60  
[www.oise.fr/](http://www.oise.fr/)

### ESCOM

1 allée du Réseau Jean-Marie  
Buckmaster,  
60200 Compiègne  
Tél : 03 44 23 88 16  
[www.escom.fr/](http://www.escom.fr/)

### Espace jeunesse de Creil

21 avenue Antoine Chanut  
60100 Creil  
Tél : 03 44 25 69 34  
[www.creil.fr/espace-jeunes](http://www.creil.fr/espace-jeunes)

### UniLaSalle - Campus de Beauvais

19 rue Pierre Waguët  
60026 Beauvais  
Tél : 03 44 06 25 32  
[www.unilasalle.fr/financer-vos-etudes](http://www.unilasalle.fr/financer-vos-etudes)

### Vacances & Familles

2 rue de Marl 60100 Creil  
Tél : 03 44 24 50 55 / 06 79  
45 69 49  
[www.vacancesetfamilles.org/](http://www.vacancesetfamilles.org/)

### Ville de Senlis

3 Place Henri IV  
Tél : 03 44 53 00 80  
[www.ville-senlis.fr](http://www.ville-senlis.fr)

**Toute l'information jeunesse en  
Hauts-de-France est sur  
[www.ij-hdf.fr](http://www.ij-hdf.fr)**

Suivez toute l'actualité et les bons plans du CRIJ Hauts-de-France sur :



# Aides aux études et aux temps libres dans l'Oise



## Aides aux Etudes

**0 806 000 278**

Numéro d'appel pour les étudiants en situation d'urgence, en difficultés financières graves. [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/un-numero-national-d-appel-pour-les-etudiants-en-situation-d-urgence-sociale-49183](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/un-numero-national-d-appel-pour-les-etudiants-en-situation-d-urgence-sociale-49183)

### Aides du Conseil régional - [guide-aides.hautsdefrance.fr/](http://guide-aides.hautsdefrance.fr/)

**1/ Bourse d'excellence en enseignement supérieur.** Pour les étudiants ayant eu le bac dans l'académie d'Amiens ou de Lille et admis, au minimum pour un semestre, dans un des 30 premiers établissements de chacun des 3 classements internationaux, d'un montant de 2 500 € pour un semestre d'étude à 5 000 € pour une année universitaire

**2/ Bourse d'études sanitaires et sociales.** Pour inciter les jeunes à se former dans les établissements de formation des travailleurs sociaux et de certaines professions de santé des Hauts-de-France agréés et financés par la Région. Le montant de la bourse est attribué sur critères sociaux, il varie entre 1032 € (échelon 0 bis) et 5 679 €/an (échelon 7).

**3/ Bourse Mermoz.** Elle s'adresse à tous les étudiants de l'enseignement supérieur de la région effectuant une mobilité à l'étranger au cours de l'année universitaire.

### 4/ Aide régionale à la restauration des étudiants

### Aides du Conseil départemental de l'Oise

#### 1/ Pass' Etudes citoyen

C'est une aide forfaitaire de 300 € octroyée aux jeunes entre 18 et 21 ans souhaitant acquérir des équipements étudiants, en contrepartie d'une action citoyenne de 35h dans des collectivités territoriales, associations, etc.

Elle s'adresse à des jeunes, domiciliés dans l'Oise, inscrits dans un établissement d'enseignement situé en France ou être en contrat d'apprentissage. Le dossier est téléchargeable sur le site. Pour tout renseignement ou envoyer son dossier : <http://contact-pass-citoyen@oise.fr>

[www.oise.fr/actions/education-jeunesse-et-citoyennete/pass-etudes-citoyen](http://www.oise.fr/actions/education-jeunesse-et-citoyennete/pass-etudes-citoyen)

#### 2/ Pass' Avenir Citoyen

Le Conseil départemental de l'Oise a mis en place le dispositif "Pass' Avenir Citoyen" à destination des 18-21 ans, afin que chacun puisse acquérir du matériel nécessaire à ses études. C'est une aide forfaitaire de 300 € pour les jeunes souhaitant acquérir entre autres une tablette tactile ou un ordinateur portable, en contrepartie d'une action citoyenne de 35 heures.

Le bénévolat se fait au sein de collectivités, d'associations, d'organismes de sécurité sociale, de chantiers d'insertion, etc. Il faut avoir entre 18 et 21 ans, résider dans l'Oise, être bachelier, inscrit dans un établissement d'enseignement.

[www.oise.fr/les-pass-citoyens-du-conseil-departemental-de-loise/le-passavenir-citoyen](http://www.oise.fr/les-pass-citoyens-du-conseil-departemental-de-loise/le-passavenir-citoyen)

### Bourses de l'ESCOM

#### 1/ Bourse d'excellence

Elle s'adresse aux étudiants de 1ère année, boursiers du Crous et ayant obtenu le bac avec mention "très bien", elle couvre tous les frais de scolarité, elle peut être maintenue au fil des ans si l'étudiant est dans les 10 premiers de sa promo.

#### 2/ Bourse de l'ESCOM et de Vernon

Elle est attribuée sur critères sociaux et de mérite.

[www.escom.fr/uploads/2021/06/tableau-bourses-proposees.pdf](http://www.escom.fr/uploads/2021/06/tableau-bourses-proposees.pdf)

### Bourse au mérite par Unilasalle

Elle peut être octroyée à certains étudiants en 1ère ou 2ème année sous conditions, ils doivent :

- être boursiers
  - avoir eu une mention "assez bien", "bien", ou "très bien" au bac ou une moyenne supérieure à 16 en 1ère année d'ingénieurs
  - suivre l'un des parcours suivants : Ingénieur en Agronomie et Agro-Industrie, Alimentation & Santé, Géosciences & environnement, Génie de l'Environnement, parcours i-Safe, Technicien professionnel en Géologie et Bachelor coordinateur en Environnement
  - s'engager à donner 20 heures de leur temps au service de l'école
- Le montant pour les titulaires du bac varie en fonction de la mention qu'ils ont obtenue. La demande est à saisir lors de l'inscription en ligne

[www.unilasalle.fr/sites/default/files/paragraph-telechargement-fichiers/2021\\_Bourse\\_au\\_merite.pdf](http://www.unilasalle.fr/sites/default/files/paragraph-telechargement-fichiers/2021_Bourse_au_merite.pdf)

### Depann'Jeunes de la ville de Creil

Ce dispositif doit permettre à des jeunes de réaliser leur projet d'insertion, de formation, d'entrée dans la vie active.

Il s'adresse aux jeunes :

- de 16-30 ans
- résidant à Creil depuis au moins 1 an
- en situation régulière
- ayant sollicité toutes les aides possibles

Il est de 25 % du montant du projet global, il peut venir en complément d'autres aides perçues par les jeunes.

L'aide est versée directement au prestataire en charge de la réalisation du projet.

Le dossier de candidature doit être retiré auprès du service Jeunes2Creil, ses professionnels pourront accompagner les jeunes pour le remplir.

[www.creil.fr/depenn-jeunes](http://www.creil.fr/depenn-jeunes)

## Aides aux temps libres

### Pass'Culture

Le Pass permet de connaître et d'accéder à l'offre culturelle autour de soi en quelques clics dès 15 ans. A cet âge, le jeune a un crédit de 20 €, à partir de 16 et 17 ans, ce sont 30 € et enfin l'application est créditée de 300 euros à leur 18 ans.

L'inscription se fait sur le site <https://pass.culture.fr/>

### Pass'Sport

L'Etat veut faciliter l'accès au sport aux jeunes les plus défavorisés. Cette aide de 50 € leur permet d'adhérer à un club ou une association sportive.

L'aide s'adresse :

- aux enfants de 6 à 17 ans révolus bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire 2021
- aux enfants de 6 à 18 ans bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- aux jeunes de 16 à 18 ans bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)

L'aide sera versée directement aux clubs.

[sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sports-pour-tous/pass-sport/](http://sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sports-pour-tous/pass-sport/)

### Gratuité des musées et monuments aux moins de 26 ans

[www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20348](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20348)

### Départ 18/25

C'est une aide qui finance jusqu'à 90 % des vacances dans la limite de 300 € d'aide.

Elle s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans, résidant en France et justifiant d'un petit revenu (Revenu Fiscal de Référence inférieur à 17 280 €/an) et/ou jouissant d'un statut spécifique :

- étudiant boursier
- apprenti et autres contrats de formation en alternance
- contrat aidé
- service civique
- bénéficiaire de la garantie jeune
- suivi par l'aide sociale à l'enfance
- ou en école de la deuxième chance.

Il est possible de partir en couple ou entre amis.

<https://depart1825.com>